



# PRÉFÈTE DE LA CREUSE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Guéret, le 05/08/2020

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Prévention noyade 2020 : soyons tous acteurs de notre sécurité

Alors que l'été bat son plein, la Préfète de la Creuse rappelle la mobilisation des services de l'État en matière de prévention et de protection contre les risques de noyade et appelle les vacanciers à être acteurs de leur propre sécurité et à respecter les mesures de sécurité au bord de l'eau.

En effet, la saison estivale est particulièrement propice aux baignades et aux activités nautiques qui s'accompagnent souvent d'une certaine baisse de vigilance à l'égard des risques encourus. Les noyades accidentelles concernent tous les lieux et tous les âges.

La plupart des accidents impliquant des enfants sont dus à un manque de surveillance, à un défaut de dispositif de sécurité ou encore à une chute. Pour les adultes, ils se produisent principalement suite à un malaise, à une imprudence ou tout simplement au fait de ne pas bien savoir nager.

#### Conseils de sécurité pour la baignade cet été :

- Choisir les zones de baignade surveillées, où l'intervention des équipes de secours est plus rapide.
- Surveiller vos enfants en permanence, rester toujours avec eux quand ils jouent au bord de l'eau ou lorsqu'ils sont dans l'eau.
- Tenir compte de votre forme physique : ne pas se baigner si l'on ressent un trouble physique (fatigue, problèmes de santé, frissons) et ne pas surestimer votre niveau de natation, il est toujours plus difficile de nager en milieu naturel qu'en piscine.

#### Baignade des enfants : ne pas les quitter des yeux !

Quel que soit le lieu de l'activité nautique, un enfant doit toujours être surveillé par un adulte qui en prend la responsabilité. Un enfant peut se noyer sans bruit, en moins de trois minutes, dans vingt centimètres d'eau.

Afin de diminuer les risques liés à la baignade, il est conseillé de l'équiper de brassards et de lui apprendre à nager le plus tôt possible.

**Un baigneur attentif est un baigneur en sécurité** : prévenir un proche avant de se baigner, respecter les consignes de sécurité signalées par les drapeaux de baignade, ne pas s'exposer longtemps au soleil, entrer dans l'eau progressivement, ne pas boire d'alcool avant la baignade, se former aux gestes de premiers secours...

Dans le contexte actuel, il est également recommandé de respecter les consignes liées au COVID-19, dont la distance dans l'eau et en dehors.

### Contact presse

#### Cabinet de la Préfète

Maimouna DIALLO

Tél. : 05.55.51.58.95 – 06.31.79.06.08

Courriel. : [maimouna.diallo@creuse.gouv.fr](mailto:maimouna.diallo@creuse.gouv.fr)

Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

 [www.creuse.gouv.fr](http://www.creuse.gouv.fr)

 Préfète de la Creuse

 Préfète de la Creuse